

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

Transmission à la Préfecture le 23 AVR. 2018
Accusé réception le 23 AVR. 2018
Acte rendu exécutoire après publication le 23 AVR. 2018



L'Attachée Territoriale,
Christelle JUILLET

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 21
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre :
- Abstentions :

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du trente mars deux mil dix-huit.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, B. LEPOIVRE, C. OMBRET, R. GAUTIER, H. HAVETTE, J. VARENNES, D. NIEUL, G. BOURDET, L. MARQUILLY, N. PILLET, G. BUREAU DU COLOMBIER, A. DUGUET, N. PORTRON, C. RENAUD, D. CAUGNON, J. BOURDON, G. JOSEPH, S. GIRAUD, O. PROUST, et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :

F. BONMORT donne pouvoir à P. MATHIS
P. FOUET donne pouvoir à D. NIEUL
F. RITA CHEDOZEAU donne pouvoir à L. MARQUILLY
E. FERNANDES donne pouvoir à G. JOSEPH
E. BLYWEERT donne pouvoir S. GIRAUD
A. VAL donne pouvoir à O. PROUST

Absents :

C. BUSSEROLLE
C. HERAUD

Secrétaire de séance :
G. JOSEPH.

ÉCOLE DE MUSIQUE : TARIFS 2018 - 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance des propositions de tarifs applicables aux personnes fréquentant l'école de musique pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Il propose de n'appliquer aucune augmentation des tarifs.

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, écoles et jeunesse le 21 mars 2018 et par la Commission finances le 28 mars 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs applicables aux élèves de l'école de musique pour l'année scolaire 2018 – 2019, selon les conditions suivantes :

COURS COLLECTIFS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne

Tranches	Quotient familial	Jardin instrumental 1h	Formation musicale / chorale 1h	Atelier / Musique d'ensemble / FM sans instrument	Stage initiation ponctuel 5h / Musique d'ensemble /MAO
	De 0 à 199	18,42	5,62	17,17	32,15
2	De 199.01 à 499	18,94	5,93	17,79	32,25
3	De 499.01 à 769	19,46	6,24	18,42	32,36
4	De 769.01 à 879	19,98	6,55	19,04	32,46
5	De 879.01 à 1009	20,50	6,87	19,66	32,56
6	De 1009.01 à 1 199	21,02	7,18	20,29	32,67
7	De 1199.01 à 1450	21,54	7,49	20,91	32,77
8	+ de 1 450.01	22,06	7,80	22,58	32,88
9	Hors Commune	27,78	9,57	27,78	48,69

COURS INDIVIDUELS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne

Tranches	Quotient familial	1 ^{ère} inscription/instrument 30 min (dont MAO)	1 ^{ère} inscription /Instrument cours 60 min	2 ^{ème} instrument / 2 ^{ème} inscription cours 30 min	2 ^{ème} instrument ou plus/2 ^{ème} inscription ou plus cours 60 min	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 30min (au-delà des 32 séances annuelles)	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 60min (au-delà des 32 séances annuelles)
1	De 0 à 199	46,19	87,81	34,75	80,94	14,44	27,44
2	De 199.01 à 499	47,44	90,20	36,00	83,44	14,83	28,19
3	De 499.01 à 769	49,00	93,12	37,56	86,56	15,31	29,10
4	De 769.01 à 879	50,46	95,87	39,02	89,47	15,77	29,96
5	De 879.01 à 1009	51,71	98,24	40,26	91,97	16,16	30,70
6	De 1009.01 à 1 199	53,06	100,81	41,62	94,68	16,58	31,50
7	De 1199.01 à 1450	54,41	103,42	42,97	97,38	17,00	32,32
8	+ de 1 450.01	55,77	105,96	44,32	100,09	17,43	33,11
9	Hors Commune	70,23	140,51	54,41	124,64	21,95	43,91

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



Le Maire,
(Signature)
Philippe MATHIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ECOLE DE MUSIQUE TARIFS 2018 2019

Date de transmission de l'acte : 23/04/2018

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/04/2018

Numéro de l'acte : DE-050418-27 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20180405-DE-050418-27-DE

Date de décision : 05/04/2018

Acte transmis par : PHILIPPE MATHIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers